



Communauté de Communes Sud Territoire
6 rue Juvénal Viellard
90600 Grandvillars
@ : spanc@ccst90.fr
Tel : 03 84 23 50 81

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ce document permettra l'examen de votre **projet d'assainissement non collectif (ou autonome = habitation non raccordable au « tout à l'égout »)**.

*Un technicien de la Communauté de Communes du Sud Territoire se tient à votre disposition. N'hésitez pas à prendre son attache au **03 84 23 50 81** pour tous renseignements concernant votre dossier.*

PIECES OBLIGATOIRES À FOURNIR PAR LE DEMANDEUR (Voir pièce jointe pour la constitution des documents)			
Pièces à fournir pour		Cocher les pièces fournies	
Une réhabilitation	Un permis		
X	X		Un <u>plan de masse</u> du projet d'assainissement non collectif, sur base cadastrale - La position des éléments constituant le système d'assainissement, - L'habitation, la végétation, la position des puits/cours d'eau/mare/fossé, - Les distances du système d'assainissement par rapport à la limite de la parcelle, - le devenir des eaux pluviales.
X	X		Un plan en coupe de la filière et de l'habitation.
X	X		<u>Le présent formulaire dûment rempli.</u>
Si disponible	X		Les plans de l'habitation (capacité d'accueil de la construction).
X	X		Une étude de sol <u>et</u> de définition de la filière d'assainissement non collectif.
X	X		Autorisation de déversement, <u>si rejet</u> Suite au verso 

CETTE DEMANDE CONCERNE

- ☐ Une réhabilitation de mon dispositif d'assainissement
☐ Une demande de permis de construire : n° du permis
☐ Une modification de mon dispositif d'assainissement

COORDONEES

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR :

NOM et PRENOM :

Adresse actuelle :

Commune : Code postal :

Téléphone(s) :

Adresse mail :@.....

IDENTIFICATION DE LA PARCELLE :

Adresse de la parcelle :

Commune : Code postal :

Section et numéro cadastrale du projet :

Numéro du Certificat d'Urbanisme (si existant) :

CARACTERISTIQUES DES LOCAUX

- Les pièces de la maison :
Nombre de chambres :
Autres pièces principales * :
- **Soit nombre de pièces principales * de la maison :**
**(Toutes sauf cuisine, salle de bains, toilettes, buanderie)*
- Occupants permanents : Nbre :
Indiquez ici s'il y aura un accueil régulier de personnes supplémentaires (garde d'enfants, famille d'accueil...)
- Présence d'un captage d'eau sur le terrain ou un terrain voisin ? OUI ☐, NON ☐, NE SAIT PAS ☐
Si oui est-il utilisé pour la consommation humaine ?
Distance entre le captage et l'assainissement :m.
- Les eaux pluviales (EP) seront collectées dans le système de traitement des eaux usées : OUI ☐ NON ☐
Les EP seront collectées avec les eaux usées après traitement : OUI ☐ NON ☐
Destination des EP :
Rappel : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement est interdit

CARACTERISTIQUES DU PROJET D'ASSAINISSEMENT

- **Type de filière ou modèle de système agréé :**
(Ex : fosse toutes eaux 3 m3, filtre à sable vertical drainé de 25m², avec rejet dans le cours d'eau)
.....
.....
- **Volume de la fosse ou capacité en EH du système agréé :**
(Ex : Fosse toutes eaux de 3m3 ou système compact 5EH)
.....
.....
- **Numéro d'agrément dans le cas d'un système agréé :** *(Ex : agrément 2008-001)*
.....
.....
- **Quel est le milieu prévu pour le rejet ? précisez les dimensions** *(Ex : tranchées d'infiltrations 2x 15 mètres par 1 m de largeur)* **Les puits perdus ne sont pas autorisés.**
.....
.....
.....
- **Ventilation secondaire :** extracteur statique ☐ éolien ☐

Rappel : Le système devra être muni d'un extracteur statique ou éolien, situé à 40 cm au dessus du faîtage et à au moins 1 mètre de toute autre ventilation ou ouvrant (fenêtre de toit etc).

INSTRUCTIONS POUR LA REALISATION ET LA RECEPTION DES TRAVAUX

Le demandeur s'engage à :

- Réaliser l'installation **uniquement après réception de l'avis favorable** sur le projet d'assainissement non collectif et conformément au projet accepté,
- Ne **pas recouvrir** les différents éléments de l'ouvrage d'assainissement **avant le contrôle** de bonne réalisation des travaux, sous peine d'avis défavorable.
- **Convenir d'une date plusieurs jours avant le début des travaux** pour définir les modalités pour le contrôle de réalisation des travaux,

Selon la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Territoire du 9 juillet 2026, toutes installations d'assainissement non collectif neuves donnent lieu au règlement, par le demandeur d'une redevance **de 127.28€ HT soit 140€ TTC pour le contrôle de conception et de 127.28€ HT soit 140€ TTC pour le contrôle de bonne réalisation de travaux** par dossier.

Par ailleurs, pour couvrir les dépenses liées au suivi des installations, les visites **périodiques de bon fonctionnement** donnent lieu à une redevance de **109.10€ HT soit 120€ TTC** par contrôle, tous les 6 ans et par filière d'assainissement. La première visite de bon fonctionnement aura lieu 6 ans après l'entrée en service de votre installation.

Enfin toute contre-visite donnera lieu à une redevance de **54.55€ HT soit 60€ TTC**.

Fait à, le

Signature du propriétaire :

Document à nous retourner dûment complété, daté et signé par le demandeur. Merci de vérifier avant envoi.

CONTENU DES PIÈCES NÉCESSAIRES À LA CONSTITUTION DU DOSSIER :

Toute demande de permis de construire doit comporter :

- 1) **Le présent formulaire dûment rempli, daté et signé.**
- 2) **Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif sur la base d'un plan cadastral au 1/250^{ème} ou 1/500^{ème} avec schématisation simple de :**
 - ✓ l'habitation avec le détail des pièces, aménagement paysager de la parcelle (arbre, haie, jardin, potager...), les bâtiments annexes (garage, piscine, abri de jardin...),
 - ✓ les axes de circulation,
 - ✓ le réseau d'évacuation des eaux usées de l'habitation (lieux et nombre de sorties),
 - ✓ le dispositif de pré-traitement avec le volume et les matériaux constitutifs de chaque élément de la filière (séparateur à graisses si nécessaire, fosse toutes eaux avec pré-filtre décolloïdeur intégré ou indépendant ou dans le cas d'une réhabilitation du système d'assainissement non collectif une fosse septique),
 - ✓ le dispositif de traitement (type, dimension...),
 - ✓ le cas échéant, le rejet des eaux traitées,
 - ✓ le réseau d'évacuation des eaux pluviales,
 - ✓ les puits, captages ou forage utilisés pour l'alimentation en eau potable sur la parcelle ou à proximité,
 - ✓ les cours d'eau, fossés, étangs, mares, etc.,
 - ✓ pompe de relevage si nécessaire (type : eaux chargées, eaux claires, dimension,...).
- 3) **Un plan en coupe de la filière d'assainissement non collectif au 1/250^{ème} ou 1/500^{ème} .**

Ce plan en coupe est constitué par un profil en long, sur lequel sont schématisés simplement : l'habitation et la filière d'assainissement en question avec les points de niveau suivants :

 - ✓ lignes cotées du terrain naturel,
 - ✓ niveau de sortie des eaux usées de l'habitation,
 - ✓ entrée et sortie du niveau d'eau dans les différents éléments constitutifs de la filière d'assainissement,
 - ✓ niveau du terrain naturel (avant réalisation) et niveau du terrain fini (après réalisation).
 - ✓ le niveau de sortie des eaux traitées à l'exutoire,
 - ✓ le point de référence (altitude 0) sera le fil d'eau de l'exutoire (fossé, ruisseau, busage...).
- 4) **Les plans de l'habitation afin de pouvoir évaluer le nombre de pièces.**
- 5) **Une étude de conception (ou étude de filière) afin de s'assurer de la compatibilité de la filière avec le sol en place, dimensionner le système d'assainissement, vérifier l'implantation etc.**



Recommandations techniques :

- Afin de vous assurer d'un système d'assainissement performant et conforme aux normes et à la réglementation française, assurer-vous que votre installation respecte bien la **norme XP DTU 64.1**.
- Prévoir une **évacuation des eaux adaptées** au type de terrain. (terrain argileux, terrain karstique)
- Penser aux ventilations **primaire** (décompression des sanitaires en dehors de la toiture) et **secondaire** (ventilation du système d'assainissement au faîtage du toit).

Liens utiles : Portail interministériel de l'assainissement non collectif :

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>

Site internet CCST : <http://www.cc-sud-territoire.fr/vie-locale/assainissement.html>